

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023
18h45 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L' an 2023 et le 27 mars à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LIMEUX sous la présidence de YVON Julien Maire.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoît, GRESSETTE Romain, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M.FAILLOT Benoît, M.RAYMOND Philippe à Mme MOREL Angélique,

Absent (s) : M.PILORGET Franck

Secrétaire de séance : Mme MOREL Angélique

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11
En exercice : 8

Date de la convocation : 20/03/2023
Date d'affichage : 20/03/2023

Approbation du procès-verbal du 20 février 2023.

Remarque :Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N° 04-2023 a été modifiée suite à une erreur matériel. Le nombre de votants était 8 et non 9.

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 20 février 2023.

1) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES Réf 07-2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux de l'année précédente et de voter les taux des taxes comme suit :

- Fonciere Bâti : 27.89% (produit attendu : 38 823 €)
- Fonciere Non Bâti : 19.82% (produit attendu : 10 049 €)
- Habitation : 12.45% (produit attendu : 3 784 €)
- CFE : 19.42% (produit attendu : 5 884 €)

Produit total attendu : 58 540 €

2) BUDGET PRIMITIF 2023 Réf : 08-2023

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre le choix au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.
Article 5277-106 du

CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
- vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de FONCTIONNEMENT : 403 753 .00 €

Dépenses et Recettes d'INVESTISSEMENT : 502 104.00 €

- autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- fonctionnement : 7.5 %
- investissement : 7.5 %

3) DEVIS BALAYEUSE RAMASSEUSE TRACTÉE Réf : 09-2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par AGRICENTRE 36 pour l'achat d'une balayeuse ramasseuse tractée, pour l'entretien régulier des caniveaux.

Objectif de l'investissement : gain de temps, diminution de la pénibilité et augmentation de la sécurité pour l'agent technique.

Le devis proposé représente un coût de 3 396.00€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4) INFORMATIONS DIVERSES

- Eglise : Nous sommes toujours en attente du devis de l'entreprise Dallois de Vierzon. Nous recherchons d'autres entreprises afin de comparer les tarifs.
- Cimetière : Nous étudions plusieurs possibilités d'aménagement des allées. Des devis seront demandés pour trouver l'aménagement le plus adapté pour maintenir un accès facile aux tombes et un cimetière propre.
- Pâques des enfants : 17 enfants sont inscrits à l'activité qui se déroulera le 08 avril au matin
- Comité des fêtes : Mr Beugin nous informe que le concours de belote organisé le samedi 25 mars a réuni 20 participants dans une très bonne ambiance. Une randonnée pédestre est prévue en juin prochain.
- Bulletin municipal : prévision de réalisation d'un bulletin municipal de mi-mandat qui retracera les investissements réalisés et à venir, ainsi qu'un 1^{er} bilan des actions menées par le Conseil Municipal.
- Mare des Lats : Nature 18 a lancé une grande campagne de restauration et valorisation des zones humides, pour laquelle nous avons postulé pour notre Mare des Lats. Notre dossier a été retenu et la mare sera réhabilitée en intégralité à la charge de Nature 18 en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Le Maire
YVON Julien



La secrétaire
MOREL Angélique

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20230612-PV27-03-23-AR
Date de réception préfecture : 13/06/2023